

CYANCO® LE CYANURE DE SODIUM, BRIQUES 98% ± 1%

Doc. No. COR-UNI-EHSS-SDS-005
Version 3.0 US

Date de révision: 1/25/2016
Date d'impression: 2/1/2016

Cette FSMD répond aux normes et aux exigences réglementaires aux États-Unis et peut ne pas répondre aux exigences réglementaires dans d'autres pays.

PARTIE 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial/synonyme : Cyanco® cyanure de sodium, briques à 98 % ± 1 %
Utilisation du produit : Pour utilisation industrielle
Fonction : Agent de galvanoplastie
Exploitation aurifère
Société : Cyanco
1920 Country Place Parkway
Suite 400
Pearland, Texas 77584
États Unis
Urgence médicale
États-Unis: Centre antipoison : 800.222.1222
Transport d'urgence
États-Unis: CHEMTREC : 800.424.9300 Numéro de client: CCN6043
Canada: CANUTEC : 613.996.6666
Information sur le produit : 832.590.3644
Fax : 713.436.5202
Nom du contact : Coordinateur SDS, 832.590.3644

PARTIE 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

DANGER !



• Très toxique par inhalation et par ingestion. • Dégage un gaz très toxique au contact d'acides. • Irritant pour les yeux et pour la peau. • Très toxique pour les organismes aquatiques. • Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. • Provoque des brûlures graves aux yeux. • Sous l'action d'acides (ainsi que du dioxyde de carbone) de l'acide cyanhydrique inflammable est relâché et peut réagir avec l'air pour former des composés de gaz explosifs. • L'acide cyanhydrique peut entraîner tous les degrés d'intoxication.

Précautions

Contact oculaire : Corrosif. Peut causer des brûlures entraînant des lésions permanentes.
Contact avec la peau : Très toxique. Peut être mortel en cas d'absorption cutanée.
Inhalation : Très toxique. Peut être mortel si inhalé.
Ingestion : Très toxique. Peut être mortel si ingéré.
Exposition répétée : Les effets indésirables liés à une exposition prolongée peuvent comprendre: un dysfonctionnement thyroïdien et du système nerveux central.
Organes cibles : Système nerveux central, système respiratoire, thyroïde
Pouvoir cancérogène : Aucun des composants de ce produit > 0,1 % n'est répertorié par l'OSHA, le NTP ou l'IARC comme cancérogène.
Risques environnementaux : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

CYANCO® LE CYANURE DE SODIUM, BRIQUES 98% ± 1%

Version 3.0 US

Date d'impression: 2/1/2016

PARTIE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Informations sur les ingrédients / composants dangereux

Cyanure de sodium	CAS No.	143-33-9	Pourcentage (poids / poids) 97 à 99 %
	EC No.	205-599-4	

Autres informations : Ce produit est classé comme dangereux selon la réglementation OSHA.

PARTIE 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

ATTENTION! En cas d'exposition au cyanure de sodium, consultez un médecin immédiatement!
Les secouristes ou les intervenants médicaux doivent tout d'abord se protéger eux-mêmes contre une exposition éventuelle ! Décontaminez la victime afin de prévenir toute absorption supplémentaire et toute exposition des secouristes, et surveillez les signes vitaux.

Contact avec la peau • Aucun cas d'intoxication au cyanure, suivant un contact cutané avec du cyanure de sodium sec sur une peau exempte de blessure, n'a été observé à ce jour. Cependant, si du cyanure de sodium sec entre en contact avec de l'humidité ou des acides, du cyanure d'hydrogène peut être libéré et être cause d'une intoxication au cyanure. • Peut être cause de brûlures cutanées par contact du fait d'un pH élevé. • Rincez immédiatement à grande eau (et du savon si possible) tout en retirant vêtements et chaussures contaminés. • Contactez ou convoquez immédiatement un médecin urgentiste en cas de symptômes d'intoxication.

Contact oculaire • En cas de contact oculaire, rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements. • Il est important de consulter médecin pour toute exposition oculaire du fait de possibles lésions oculaires par brûlure. • Contactez ou convoquez immédiatement un médecin urgentiste en cas de symptômes d'intoxication. • Un ophtalmologiste doit également être consulté dans le but d'évaluer les brûlures chimiques oculaires.

Remarque : Les brûlures oculaires peuvent ne pas être apparentes jusqu'à 48 heures après l'exposition du fait des propriétés du cyanure de sodium.

Inhalation • L'inhalation est possible lorsque le cyanure est sous forme d'aérosol, de brume, de poussières ou de fumée. • Ne pratiquez jamais la respiration artificielle, bouche-à-bouche ou bouche à nez, directe. • Utilisez un sac de respiration artificielle ou un appareil respiratoire en raison du risque potentiel d'empoisonnement pour les secouristes ! • Maintenez les voies respiratoires dégagées. • En cas de difficultés respiratoires, donnez immédiatement de l'oxygène. • Contactez immédiatement un médecin urgentiste et notifiez un empoisonnement au cyanure / à l'acide cyanhydrique.

Ingestion • Rincez soigneusement la bouche avec de l'eau. • Consultez immédiatement un professionnel de la santé. • Ne provoquez pas de vomissement. • Contactez immédiatement un médecin urgentiste et notifiez un empoisonnement au cyanure / à l'acide cyanhydrique. • Transportez immédiatement la victime dans un centre médical.

Remarques au médecin

IMPORTANT: L'antidote et le traitement peuvent différer en fonction de la région. Si vous n'êtes pas familier avec les recommandations actuelles de traitement, vous devriez contacter le centre antipoison de votre région ou de votre pays afin d'obtenir des recommandations et des directives spécifiques.

Signe d'un empoisonnement possible Les intoxications sont classifiées en deux catégories: • Intoxication légère
• Intoxication sévère

Les symptômes qui suivent ne suffisent pas à assurer un diagnostic correct :

Symptômes liés au système nerveux central

Stade initial: • maux de tête • étourdissements • somnolence • nausée
Stade avancé: • convulsions • coma

Symptômes pulmonaires

Stade initial: • dyspnée • tachypnée

Stade avancé: • hyperventilation • respiration de Cheyne-Stokes • apnée

Symptômes cardiovasculaires

Stade initial: • Hypertension • arythmie sinusale • arythmie auriculo-ventriculaire • bradycardie

Stade avancé: • tachycardie • arythmie complexe • arrêt cardiaque

Symptômes cutanés

Stade initial: • carnation rose

Stage avancé: • cyanose

Effets sur le métabolisme

Acidose lactique: un pH de 7,1 et un niveau de lactate de 17 mmol/l sont décrits.

Traitement

Les conseils afférents au traitement peuvent varier suivant la région. Veuillez contacter le centre antipoison régional afin d'obtenir l'antidote utilisé dans votre région.

AVERTISSEMENT: Ceci est un aperçu, à titre informatif, des antidotes disponibles. Il est important que le médecin traitant soit habitué à l'administration des antidotes contre le cyanure qui sont disponibles dans le pays dans lequel le produit chimique est utilisé ! Un traitement rapide avec l'antidote approprié est essentiel pour sauver des vies en cas d'exposition aiguë à haute dose au cyanure.

REMARQUE: L'élimination de la substance toxique est aussi importante que la mise en oeuvre de la thérapie avec l'antidote.

Intoxication légère

- Le traitement est dépendant des signes cliniques, qui comprennent les symptômes et l'historique d'exposition
- de l'oxygène à 100 % (de qualité médicale) et respiration artificielle si indiqué.
- Surveillance attentive du patient et de ses signes vitaux (pression sanguine, pouls et respiration).
- Surveillance du patient dès le début des symptômes ou à la détérioration de son état.
- En fonction des constatations pathologiques et cliniques, et sur la base de contrôles strictement surveillés des constatations cliniques, il peut être nécessaire que le médecin mette en oeuvre un traitement préventif en fonction des symptômes liés à un œdème pulmonaire.
- Une radiographie des poumons peut être nécessaire en cas de diagnostic d'un œdème pulmonaire.

Intoxication sévère

- Un antidote spécifique peut être prescrit en cas d'intoxication au cyanure modérée à sévère.
- Il est important de savoir qu'il existe plusieurs types différents d'antidotes disponibles pour le traitement des intoxications au cyanure dans différents pays.

Pour toute exposition au cyanure

- Toute personne exposée au cyanure doit faire l'objet d'une surveillance continue pendant plusieurs heures, même si celle-ci se sent suffisamment bien pour pouvoir assurer qu'il n'y a pas de symptômes résiduels ou récurrents d'intoxication.
- Respiration artificielle avec oxygène à 100 % (de qualité médicale).
- Administration immédiate de l'antidote légal pour le pays où a eu lieu l'exposition.

Antidotes communément utilisés

Agent de formation de la méthémoglobine

Thérapie au nitrite : nitrite de pentyle, nitrite de sodium, thiosulfate de sodium.

En cas d'expositions modérées à sévères (patient toujours conscient)

Aspirols de nitrite de pentyle: De 1 à 3 aspirols administrés comme un inhalant et tenu 1 à 2 pouces sous le nez pendant 15 secondes, puis retiré pendant 15 secondes. Lisez la notice du médicament avant de l'administrer. Du nitrite de sodium à 300-600 mg administré en intraveineuse pendant 5 à 15 minutes.

Du thiosulfate de sodium (12,5 g - 100-500 mg/kg de poids) en intraveineuse pendant 15 à 20 minutes. Si le patient est conscient, alors le thiosulfate de sodium peut être administré comme antidote. (voir la notice d'information de l'antidote). Le thiosulfate de sodium IV (12,5 g - 100-500 mg/kg de poids) peut être administré en fonction de l'évolution et des symptômes cliniques.

Agent complexant de l'antidote

L'hydroxocobalamine - connue sous le nom Cyanokit®.

CYANCO® LE CYANURE DE SODIUM, BRIQUES 98% ± 1%

Version 3.0 US

Date d'impression: 2/1/2016

À prendre comme suit: Administrez l'hydroxocobalamine (Cyanokit®) 5 g i.v. (70 mg/kg par poids pour les adultes) en infusion intraveineuse pendant 20 à 30 minutes. L'administration de cette dose peut être répétée si nécessaire en fonction de la sévérité de l'empoisonnement. Temps d'infusion par dose répétée: de 30 minutes à 2 heures.

La seule voie d'administration permise pour l'hydroxocobalamine est par intraveineuse. Le médecin doit lire avec attention la notice d'information du médicament afin d'assurer une reconstitution correcte du liquide et de l'administration de l'antidote!

PARTIE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité

Point d'inflammabilité	Non combustible
Limite inférieure d'exposition	Sans objet
Limite supérieure d'exposition	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Moyens d'extinction appropriés	Poudre extinctrice En cas d'incendie dans les environs: agent d'extinction en poudre alkali.
Moyens d'extinction inappropriés	Le dioxyde de carbone (CO ²) <u>ne doit pas</u> être utilisé pour des raisons de sécurité.
Risques encourus pendant la lutte contre l'incendie	De l'acide cyanhydrique (cyanure d'hydrogène) peut être dégagé en cas d'incendie.
Équipement de protection individuelle pour sapeurs-pompiers	En cas d'incendie, portez un équipement respiratoire à surpression (approuvé par le MESA, le NIOSH ou un organisme équivalent) ainsi qu'un vêtement de protection complet.

Informations complémentaires

- Procédure standard pour feux d'origines chimiques. Assurez-vous qu'il y ait suffisamment d'installations de retenue d'eau dans le cadre de la lutte anti-incendie.
- L'eau utilisée dans la lutte anti-incendie ne doit pas pénétrer dans le système d'évacuation des eaux, des sols et des plans d'eau.
- L'eau de lutte anti-incendie contaminée doit être éliminée conformément avec les réglementations publiées par les autorités locales compétentes.
- Les résidus d'un incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, d'état et fédérales.

PARTIE 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Portez un équipement de protection individuelle. • Gardez à distance les personnes non protégées. • Gardez à distance les personnes non autorisées. • Assurez une ventilation suffisante. • Éviter le contact cutané de fait du risque d'absorption. • Sécurisez ou retirez toutes sources inflammables.
Précautions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permettez pas la pollution du sol, des plans d'eau, des nappes phréatiques, du système d'évacuation des eaux ou des eaux de surface. • Les eaux usées et les solutions contenant du cyanure doivent être décontaminées avant de pénétrer dans le réseau d'eau public ou dans un plan d'eau. • Ne pas utiliser d'agent de décontamination si le ruissellement peut atteindre ruisseaux, rivières ou eaux de surface proches. • En contact avec de l'acide, du cyanure d'hydrogène est produit.
Méthode de nettoyage en cas de déversement	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir de manière mécanique si sous forme solide. • Absorbent avec un matériel liant les liquides, par exemple un absorbant inerte si sous forme de solution. • Recueillir dans un récipient adapté. • Éliminez les matériaux conformément aux réglementations locales, d'état et fédérales. • Les déchets doivent être emballés tels que des produits propres et étiquetés correctement. • L'étiquette d'identification sur les emballages ne doit pas être retirée avant recyclage.

PARTIE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

REMARQUE: Ayez toujours à disposition un antidote contre le cyanure et des intervenants médicaux formés et capables d'administrer les premiers secours avant de commencer à travailler avec ce produit.

Manipulation

Conseil pour une manipulation sûre

- L'étiquette d'identification sur les emballages ne doit pas être retirée avant recyclage.
- Refermez hermétiquement le récipient immédiatement après utilisation.
- Stockez sous clé ou de manière à ce que des personnels qualifiés y accèdent.
- Ouvrez l'emballage avec précautions, car des gaz et des vapeurs toxiques et corrosifs peuvent s'échapper.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions

- Le produit n'est pas combustible.
- Voir partie 5.

Stockage

Exigences relatives aux zones de stockage et aux récipients

- Maintenez le récipient bien fermé et stockez-le dans un endroit sec et bien ventilé.
- Assurez-vous qu'il y ait suffisamment d'installations de retenue d'eau dans le cadre de la lutte anti-incendie.

Matériaux inadaptés

- Aluminium
- Étain
- Cuivre

Conseils de stockage

- Ne pas stocker avec des acides ou des sels d'acides.
- Conservez à distance de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

PARTIE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition professionnelle au produit

Cyanure de sodium	CAS-No. 143-33-9	EC No. 205-599-4
PEL (limite d'exposition admissible, OSHA)	5 mg/m ³ pour le CN Durée 8 h – Poids moyen	Désignation de la peau
VLE (ACGIH)	5 mg/m ³ valeur maximale de CN	Désignation de la peau

Directives relatives à l'exposition professionnelle au produit

Cyanure d'hydrogène	CAS-No. 74-90-8	EC No. 200-821-6
PEL (limite d'exposition admissible, OSHA)	10 ppm pour le CN Durée 8 h – Poids moyen	Désignation de la peau
	11 mg/m ³ pour le CN Durée 8 h – Poids moyen	Désignation de la peau
VLE (ACGIH)	4,7 ppm pour le CN valeur maximale	Désignation de la peau
	5 mg/m ³ pour le CN valeur maximale	Désignation de la peau

Contrôles d'ingénierie

- Concevez en dehors des risques d'exposition si possible.
- Assurez-vous qu'il y ait une ventilation adaptée sur le lieu de travail et sur les équipements.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

- Un programme de protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 ou aux exigences des réglementations d'état/fédérale doit être suivi lorsque les conditions de travail rendent légitime l'utilisation d'un appareil respiratoire.
- La « logique de sélection des appareils de protection respiratoire » définie par le NIOSH peut être utile pour déterminer la pertinence des divers types d'appareils respiratoires.

CYANCO® LE CYANURE DE SODIUM, BRIQUES 98% ± 1%

Version 3.0 US

Date d'impression: 2/1/2016

- Protection des mains**
- Caoutchouc naturel • Nitrile • Polychloroprène avec latex de caoutchouc naturel
 - PVC
- Remarque:** Les protections des mains énumérées ci-dessus sont basées sur les connaissances de la chimie et de l'utilisation supposée de ce produit, mais peuvent ne pas être appropriées pour tous les lieux de travail. Une évaluation des risques doit être menée avant utilisation afin d'assurer la pertinence des gants pour un environnement de travail et des processus spécifiques préalablement à l'utilisation.
- Protection oculaire**
- Lunettes de protection aux produits chimiques résistantes aux chocs • Masque facial avec protège-front
- Protection cutanée et du corps**
- Port de vêtement de protection contre les produits chimiques. • Lors de travaux de nettoyage, port de bottes en plastique ou en caoutchouc. • Afin d'identifier les exigences supplémentaires au regard des équipements de protection individuelle (EPI), il est recommandé qu'une évaluation des risques conforme avec les normes OSHA PPE (29CFR1910.132) soit entreprise avant l'utilisation de ce produit. • Une douche de décontamination et une douche oculaire doivent être prêtes à l'utilisation. • Nettoyez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Mesures d'hygiène**
- Évitez le contact avec la peau. • Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. • Pas de nourriture, de boisson, de cigarette, de chewing-gum ou de prise de tabac sur le lieu de travail.
 - Nettoyage du visage et des mains avant une pause et en fin de service.
- Mesures de protection**
- Toutes les mesures de précaution indiquées doivent être suivies. • Les concentrations atmosphériques du lieu de travail doivent être gardées sous les limites d'exposition indiquées. • Si les limites sont dépassées ou si une grande quantité est relâchée (fuite, déversement, poussière), sur le lieu de travail, une protection respiratoire recommandée doit être utilisée. (voir ci-dessus)

PARTIE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Physique

- Forme : Solide
- Couleur : Blanc
- Odeur : Inodore

Remarque: Peut avoir une odeur d'amande amère si du cyanure d'hydrogène est présent. Certaines personnes sont incapables de sentir le cyanure. D'autres sont en mesure de le sentir en premier lieu, mais peuvent ensuite être désensibilisées à l'odeur.

Produit chimique

- pH : Environ 12
Solution aqueuse
- Point de fusion : 562 °C
- Point d'ébullition : 1497 °C
- Point d'inflammabilité : Non combustible
- Inflammabilité : Non inflammable
- d'auto-inflammation : Sans objet
- Température
- Limite inférieure d'exposition : Sans objet

CYANCO® LE CYANURE DE SODIUM, BRIQUES 98% ± 1%

Version 3.0 US

Date d'impression: 2/1/2016

Limite supérieure d'exposition	: Sans objet
Pression de vapeur	: 100 Pa à 800 °C
Densité	: Environ 1,6 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	: Environ 750 – 950 kg/m ³ Poudre, granulés, billes
Hydrosolubilité	: Environ 379 g/l à 20 °C Environ 450 g/l au-dessus de 35 °C
Rapport de distribution (octane normal/eau)	: Rendement enregistré: -0,44 (calculé)

Informations complémentaires

Miscibilité dans l'eau : Totalemment miscible

PARTIE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matériaux à éviter	• Sous l'action d'acides (ainsi que du dioxyde de carbone) de l'acide cyanhydrique inflammable est relâché et peut réagir avec l'air pour former des composés de gaz explosifs. • Conserver à l'écart des sels d'acides.
Produits de décomposition dangereux	• HCN: des formes de cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) si chauffé au-delà de 300 °C.

PARTIE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cyanure de sodium

Toxicité orale aiguë	: LD50 Rat: 5 mg/kg Méthode: Documentation
Toxicité cutanée aiguë	: LD50 lapin (femelle): 11,8 mg/kg Méthode: Documentation
Irritation cutanée déterminé	: En raison d'une toxicité cutanée aiguë, l'effet irritant sur la peau ne peut pas être
Irritation oculaire	: Lapin Irritant
Toxicité à doses répétées	: Rat ingestion orale Durée de l'essai: 11,5 mois NOAEL (dose sans effet toxique observable): 75 mg/kg Organe cible / effets: thyroïde, cerveau Expériences d'alimentation Chronique : Rat ingestion orale Durée de l'essai: 90 jours NOAEL: environ 0,3 mg/kg Organe cible / effets: appareil génital Analyse de l'eau potable Toxicité subchronique Souris ingestion orale NOAEL: environ 16,2 mg/kg Analyse de l'eau potable Toxicité subchronique

Toxicité pour l'homme

- L'inhalation est possible lorsque le cyanure est sous forme d'aérosol, de brume, de poussières ou de fumée.
- Très toxique par inhalation et par ingestion.
- L'inhalation du HCN (déjà présent dans l'air respiré à environ 200 ppm) ou son ingestion (environ 200 à 300 mg de NaCN) peut entraîner la perte de conscience immédiate et la mort.
- Peut être absorbé par la peau.
- L'intoxication a un effet sur le système nerveux central.
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- À la suite d'exposition à long terme, des cas isolés de dysfonctionnement de la thyroïde ont été décrits chez des électroplastes et des argentiers.

PARTIE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Potentiellement biodégradable
Dégradation abiotique
Hydrolyse

Bioaccumulation : Basse

Mobilité : Dans l'air: Élevé sous forme de HCN

Effets écotoxicologiques

Poisson : LC50 *Leuciscus idus melanotus* (ide dorée): 0,07 mg/l

Daphnie : EC50 *Daphnia magna*: 0,3 mg/l

Bactérie : EC50 *Escherichia coli*: 0,004 mg/l

PARTIE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

- Les déchets doivent être éliminés conformément aux lois et réglementations locales, d'état, provincial et fédéral.
- Les récipients vides doivent être manipulés avec attention du fait des résidus de produit.

PARTIE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code DOT / AAR / IMDG du transport maritime

Catégorie : 6,1

Numéro ONU : 1689

Groupe d'emballage : 1

Désignation officielle de transport : CYANURE DE SODIUM, SOLIDE

Étiquettes d'expédition du SGH

DANGER !



Polluant marin : Oui

Transport aérien OACI-TI/IATA-DGR

Catégorie : 6,1

Numéro ONU : 1689

Groupe d'emballage : 1

Désignation officielle de transport : CYANURE DE SODIUM, SOLIDE

Étiquettes d'expédition du SGH

DANGER !



Instructions / remarques relatives au chargement

- IATA_C : GMU-Code 6 L
 IATA_P : GMU-Code 6L
 IMDG : Ne pas placer dans les rangées de containers externes

Transport / informations complémentaires

Ne pas stocker avec des acides (danger de gaz toxique) ou avec des produits alimentaires, des consommables et de l'alimentation.

REMARQUE: Le cyanure de sodium n'est PAS un DOT, un TIH ou un PIH.

PARTIE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales américaines

- OSHA Si énumérées ci-dessous, les normes spécifiques aux produits chimiques ne s'appliquent au produit ou à ses composants: • Aucune énumérée
- CAA section 112 Si énumérés ci-dessous, les composants présents à ou au-dessus du niveau minimal sont des polluants atmosphériques dangereux:
 • Cyanure de sodium CAS No. 143-33-9
- Déclaration obligatoire de quantité au CERCLA Si énumérée ci-dessous, la quantité à déclarer s'applique au produit sur la base du pourcentage du composant nommé:
 • Cyanure de sodium CAS No. 143-33-9 Quantité à déclarer: 10 lbs (4,535 kg)
- SARA Titre III Section 311/312 catégories dangereuses Le produit répond aux critères uniquement pour les catégories de risques énumérées:
 • Risque aigu pour la santé
- SARA Titre III Section 313 substances à déclaration obligatoire Si énumérés ci-dessous, les composants sont sujets à une exigence de déclaration en vertu de la Section 313 du Titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986 et de la CFR Partie 372:
 • Cyanure de sodium CAS No. 143-33-9 Quantité à déclarer: 10 lbs (4,535 kg)
- Loi réglementant les substances toxiques (TSCA) Si énuméré ci-dessous, les substances non-propriétaires sont sujettes à notification d'exportation en vertu de l'Article 12 (b) de la TSCA:
 • Aucune énumérée

Réglementations d'État

- California Prop 65 Un avertissement en vertu de la loi sur l'eau potable Californienne (California Drinking Water Act) est requis uniquement si énuméré ci-dessous:
 • Aucune énumérée

Réglementations canadiennes

- Classification SIMDUT Cette FSMD a été préparée en conformité avec la réglementation sur les produits contrôlés excepté pour utilisation des titres 16.
 • D1 A•E

Statut dans l'inventaire international des produits chimiques

- Énuméré/enregistré: Sauf indication contraire, ce produit est en conformité avec la liste des pays énumérés ci-dessous.
 • Europe (EINECS/ELINCS) • USA (TSCA) • Canada (DSL) • Australie (AICS)
 • Japon (MITI) • Corée (TCCL) • Philippines (PICCS) • Chine

Phrases de risque et sécurité de l'Union Européenne

Risque: le cyanure de sodium est classé comme toxique.

- R25 • R26 • R27 • R28 - Très toxique par inhalation et par ingestion.
- R32 - Dégage un gaz très toxique au contact d'acides.
- R36 • R37 • R38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R50 • R53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- R55 • R56 • R57 - Toxique pour la faune, les organismes du sol et les abeilles.
- R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Sécurité : Le cyanure de sodium est une substance dangereuse.

- S1 • S2 • S4 - Conserver sous clé, hors de la portée des enfants et loin des locaux d'habitation.
- S7 • S9 - Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- S13 • S14 - Conserver à l'écart de la nourriture, des boissons, des aliments pour animaux, des acides, des sels d'acides et du dioxyde de carbone des extincteurs.
- S18 - Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- S20 • S21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S22 - Ne pas respirer les poussières.
- S24 • S25 - Éviter le contact cutané et oculaire.
- S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste.
- S27 - Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.
- S28 - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S36 • S37 • S39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S38 - En cas de ventilation insuffisante, portez un appareil respiratoire approprié.
- S40 - Pour nettoyer le sol et tous les objets contaminés par ce produit, utiliser du sodium ou une solution d'hypochlorite de calcium (chlorure de chaux).
- S41 • S43 - En cas d'incendie ou d'explosion, ne respirez pas les fumées, utilisez de l'eau, une poudre chimique ou de la mousse. N'utilisez jamais de dioxyde de carbone.
- S45 - En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- S46 • S64 - En cas d'ingestion, rincez la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente), consultez un médecin immédiatement et montrez-lui l'étiquette.
- S50 - Ne pas mélanger avec du dioxyde de carbone, des acides ou des sels d'acides
- S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S53 - Éviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- S56 - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- S59 - Référez-vous au fabricant au regard des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
- S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S61 - Éviter les rejets dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- S63 - En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

PARTIE 16. AUTRES INFORMATIONS

Classements SIMD Santé: 3 Inflammabilité: 0 Danger physique: 1

Informations complémentaires

Cette version remplace toutes les versions précédentes. Les informations fournies dans cette fiche de sécurité du produit sont exactes par rapport à notre connaissance, informations et croyance à la date de cette publication. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif aux fins de manipulation, utilisation, traitement, stockage, transport, élimination et diffusion sûre, et ne sont en aucun cas considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne sont relatives qu'au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé conjointement avec tout autre produit ou pour tout autre traitement, sauf si spécifié dans le texte. Les modifications significatives par rapport à la version précédente sont mises en valeur par une double barre dans la marge.